

Journées Internationales de Paris

Séance Plénière du Samedi 1er mars 1975

DISCOURS DE MADAME MANIMA - Ministre des Affaires Sociales du Congo

Madame le Ministre,
Excellences,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Au nom de la délégation de la République populaire du Congo, que j'ai l'insigne honneur de conduire à ces assises, permettez-moi d'adresser nos salutations à toutes les participantes venues de toutes les parties du monde, pour prendre part aux Journées Internationales que Madame Françoise Giroud, Secrétaire d'Etat à la Condition Féminine, a bien voulu organiser dans le cadre de l'Année Internationale de la Femme.

Nous saisissons cette occasion pour remercier le gouvernement français qui, en abritant ces assises, permettra à toutes les femmes du monde d'échanger les expériences de leurs pays respectifs. Au seuil de cette année 1975, proclamée par les Nations Unies "Année Internationale de la Femme", nous revient le redoutable honneur de faire le point de la situation de la femme dans nos pays respectifs.

Permettez-moi de faire abstraction des idées et des considérations de toutes sortes qui ont toujours prévalu sur ce que doit être le sort de la femme. J'entrerais dans le vif du sujet en parlant de la condition de la femme dans mon pays, la République populaire du Congo. A cet égard, il paraît opportun d'évoquer la condition de la femme avant et après le mouvement des 13, 14 et 15 août 1963. En effet, pendant les périodes précoloniale et coloniale, la femme a été soumise et dominée. Elle était insignifiante, bafouée, humiliée. Cependant, on a pu trouver quelques rares exceptions à cette situation. Tel a été le cas de la Reine Ngalifourou qui assura la régence après la mort du Roi Makoko son époux parce que la coutume le lui avait permis. Au cours de ce règne, la Reine Ngalifourou a pu démontrer que la femme, placée dans les responsabilités publiques, est en mesure de les assumer. L'indépendance intervenue en 1960 n'a été dans l'ensemble qu'une période transitoire. En effet, comme la période coloniale, cette période transitoire n'a été marquée par aucune politique digne de l'émancipation de la femme. Comme la période précoloniale, la période consécutive à l'indépendance a jugé et décidé que la femme en dehors de son foyer pouvait être monitrice, infirmière, dactylographe, vendeuse ou bonne à tout faire - autant d'emplois sans grande considération ni lendemain...

C'est dire que la femme était totalement

exclue de tout ce qui touchait de près ou de loin aux fonctions de responsabilité et aux problèmes concernant la gestion de la société. Les importants changements politiques intervenus au Congo à la suite du mouvement des 13, 14 et 15 août 1963, ont marqué un tournant décisif dans la vie de la femme congolaise. En effet la prise de conscience générale, dans l'ensemble du pays, s'est traduite au niveau de la femme congolaise par la naissance d'une conscience politique qui lui a permis d'affirmer sa personnalité, et de définir son rôle dans l'édification de la société congolaise.

Désormais, la femme participe activement dans tous les domaines, à la vie du pays, au sein du Parti congolais du Travail. Dans sa doctrine politique, notre grand et dynamique Parti - avec à sa tête le Président Marien Ngouabi, réserve une place de choix à la femme congolaise. Le Parti congolais du travail oeuvre pour la promotion totale de la femme et pour la présence de celle-ci dans tous les domaines et à tous les niveaux de la vie politique, économique, sociale et culturelle - comme le stipule l'article 19 de notre Constitution qui prône l'égalité en droit entre l'homme et la femme.

A cet égard, l'Union révolutionnaire des femmes du Congo - qui regroupe la totalité des femmes de mon pays - oeuvre pour la réalisation de ces objectifs. C'est pourquoi, consciente des difficultés à surmonter, et marquée par la détermination d'aboutir, notre Union a choisi pour devise : "Seule la lutte libère". Elle illustre autant qu'il en est besoin la nécessité pour la femme d'arracher sa liberté que constituent l'éducation, la formation et la sécurité économique. Aussi, avec un taux de scolarisation très élevé, le Congo offre dès le départ les mêmes chances d'éducation aux garçons et aux filles. C'est ainsi qu'il n'y a aucune discrimination, ni dans l'enseignement général, ni dans la formation professionnelle, ni même dans l'alphabétisation des adultes. De même, il n'y a pas de discrimination dans les examens et emplois.

En outre, dans le but de ne pas faire supporter aux jeunes filles la responsabilité et les conséquences des habitudes féodales, ou d'attitudes préjudiciables à l'épanouissement de la femme, le gouvernement a pris la mesure qui permet aux filles-mères de poursuivre leurs études.

.../...

SECRETARIAT PERMANENT POUR L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA FEMME

32, Rue de Babylone 75700 Paris
Tel: 556 88 01

Presse - Documentation

De tout cela, il ressort qu'en République populaire du Congo, toute discrimination à l'égard de la femme est bannie à cette étape de la construction nationale, tant sur le plan du Droit que sur celui des faits. Naturellement, cela se traduit par une saine émulation entre les citoyens des deux sexes, dans la lutte commune que mène le peuple congolais tout entier. C'est ainsi qu'au niveau des institutions, la femme est désormais présente au Parti, à l'Assemblée Nationale populaire et au gouvernement. Dans l'ensemble l'expérience est généralement satisfaisante, bien qu'elle ne couvre qu'une période courte. En effet, dans tous les secteurs où on lui a confié des responsabilités, la femme a prouvé que, hormis les différences biologiques et physiologiques, elle est l'égale de l'homme et qu'elle est en mesure de dépasser souvent les normes habituellement requises dans l'exercice d'un grand nombre d'activités.

Naturellement toutes ces victoires ne doivent pas laisser cachée la persistance d'un certain nombre de difficultés. En effet, en plus de son rôle d'épouse et de mère, la femme à la campagne demeure la principale productrice de manioc -notre aliment de base- ainsi que d'un grand nombre de produits vivriers. Il existe encore des mentalités féodales dans certaines familles. Sous la bannière du Parti congolais du travail, l'Union révolutionnaire des femmes du Congo est déterminée à faire disparaître tous ces fléaux à plus ou moins brève échéance. Parvenue à cette étape dans l'exercice des responsabilités, la congolaise se propose la réalisation de trois objectifs principaux :

- sur le plan juridique, consacrer l'égalité totale ainsi acquise, en complétant et en harmonisant tous les règlements et lois régissant la personne, la famille, les biens, les obligations ainsi que tous les actes de la vie privée et publique.

- sur le plan économique et social, participer pleinement à toutes les activités concourant au développement économique et social dans le cadre du programme triennal de la République populaire du Congo, et des plans économiques futurs.

- sur le plan politique, élever le niveau politique, développer la conscience militante en vue de la présence effective et efficace de la femme congolaise auprès des autres femmes du monde.

C'est en cela que, au nom de la femme congolaise, je salue l'heureuse initiative de l'organisation des Nations Unies, en même temps que je salue le promoteur de la rencontre d'aujourd'hui destinée à échanger nos expériences. La Congolaise n'a qu'une prétention : celle d'être accueillie sans arrière-pensée et considérée comme une partenaire égale et loyale qui souhaite apporter sa contribution à la disparition du mythe de l'infériorité congénitale, à la vie politique du pays ainsi qu'à son développement économique, social et culturel et à la paix sociale dans le monde. Vivent les femmes du monde ! Vive l'Année Internationale de la Femme ! Vive la paix dans le monde !